



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence, le 8 juin 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS - CLASSIQUE PIF, SHERBLUES & FOLK, ET FESTIVAL DES TRADITIONS DU MONDE DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION 082-22

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire réduire la tarification au comptant à 1 \$ lors d'événements majeurs durant la période estivale;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, selon l'horaire suivant, en échange de visibilité médiatique :

- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du lundi 27 juin au vendredi 1 juillet 2022, et toute la journée les samedi et dimanche 2 et 3 juillet 2022, sur l'ensemble des circuits lors de la **Classique Pif**;
- De 16 h jusqu'à la fermeture du réseau du samedi 2 au samedi 9 juillet 2022, sur l'ensemble des circuits lors du festival urbain **Sherblues & Folk**;
- De 11 h jusqu'à la fermeture du réseau du mercredi 10 août au vendredi 12 août 2022, et toute la journée les samedi et dimanche 13 et 14 août 2022, sur l'ensemble des circuits lors du **Festival des Traditions du monde de Sherbrooke (FTMS)**.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
